



NOVEMBRE 2014

La municipalité vous informe

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Le maire, le conseil municipal et le président de l'association des Anciens Combattants ont le plaisir de vous inviter à participer à la cérémonie du **mardi 11 novembre** qui se déroulera selon le programme suivant :

- 09h45 : Rassemblement place de la Mairie
- 10h00 : Messe inter paroissiale
- 11h00 : Cérémonie au monument aux morts
- 11h15 : Vin d'honneur à la mairie (salle des mariages) de Beaumont Hague offert aux participants et distribution de brioches/sablés aux enfants des écoles ayant au moins participé au monument aux morts

Remise des dictionnaires aux élèves de CE2

Avant de remettre à chacun son ouvrage, une visite des bureaux a été proposée par Bruno LEGER, Maire de Beaumont-Hague avec un passage obligatoire dans la salle des délibérations, où un véritable échange a eu lieu entre élèves et élus. Les enfants ont posé des questions diverses et variées, ils ont abordé la durée de la mandature d'un maire, la date de l'élection, combien y-a-t-il de maires en France ? etc...



Recensement de la population 2015

Il se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. En 2015, les habitants pourront choisir de répondre par internet, ou sur un questionnaire papier. Des agents recenseurs recrutés par la mairie avertiront de leur passage. Ils distribueront les questionnaires et viendront les récupérer. Pour plus d'informations : www.le-recensement-et-moi.fr

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE.

Travaux

Les travaux de la rue du Bois Vagand et du carrefour de l'église sont terminés.

PRUDENCE : Ce carrefour surélevé est en **zone limitée à 30 km/h**. En l'absence de signalisation ; c'est la priorité à droite qui s'applique.



Déjections canines

Rappel de la législation

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION !

Bibliothèque municipale

A compter du 1^{er} janvier 2015 ; les horaires d'ouverture seront les suivants :

MARDI : 15h30/17h30
MERCREDI : 10h30/12h30-14h30/17h30
 VENDREDI : 10h/12h-15h/17h30
 SAMEDI : 9h/12h30

Mairie

A compter du 1^{er} janvier 2015 ; la permanence du samedi sera ouverte de 11h à 12h

<http://beaumont-hague.fr/>
contact@beaumont-hague.fr

Mairie de BEAUMONT HAGUE(50440) B.P. 126
Tél. 02.33.01.57.20 Fax. 02.33.52.06.77
Tirage à 650 exemplaires
Directeur de publication Bruno LÉGER, maire de Beaumont-Hague



COMITE DES FETES



Noël 2014 des enfants

Objet :
NOEL DES ENFANTS 2014

Beaumont-Hague,
Le jeudi 30 octobre 2014

Chères Beaumontaises, Chers Beaumontais,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Père Noël du **COMITE DES FETES DE BEAUMONT-HAGUE**, a décidé d'offrir un bon d'achat de **20,00 €** à chaque enfant né entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2012 résidant sur la commune. Ce bon est à valoir sur l'ensemble du rayon librairie – CD – JOUETS de SUPER U à Beaumont-Hague.

Afin d'enregistrer votre inscription, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par courrier le coupon-réponse ci-dessous accompagné des documents suivants :

- ☐ 1 enveloppe à votre nom et adresse,
- ☐ 1 justificatif certifiant l'âge de l'enfant (copie passeport, carte d'identité ou livret de famille).

Ce courrier devra être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 17 novembre 2014 avec la mention suivante sur l'enveloppe : « **COMITE DES FETES / NOEL DES ENFANTS 2014** ».

Dès réception, nous vous ferons parvenir le bon d'achat de **20€** par enfant accompagné d'un coupon à remettre avec le cadeau choisi dans le magasin. **ATTENTION**, le choix devra être effectué avant le Vendredi 05 décembre.

Le Cadeau choisi par l'enfant sera remis par le Père Noël lors d'un goûter géant le Samedi 06 décembre à partir de 15h30 à la salle polyvalente de BEAUMONT-HAGUE.

Cordialement à toutes et tous,

Sébastien LELONG,
Président du comité et toute son équipe

NOEL DES ENFANTS 2014 – COUPON-REPOSE

(à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Beaumont-Hague avant le 17/11/2014)

NOM/PRENOM DES ENFANTS

1 - Nom _____	Prénom _____	Age _____
2 - Nom _____	Prénom _____	Age _____
3 - Nom _____	Prénom _____	Age _____
4 - Nom _____	Prénom _____	Age _____

NOM ET ADRESSE DES PARENTS

Nom : _____ Prénom _____

Adresse _____ 50440 BEAUMONT-HAGUE

☎ : _____ E-mail _____ @ _____



ATTENTION :

COUPON VALABLE UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS RESIDANT SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT-HAGUE
COMITE DES FETES DE BEAUMONT-HAGUE – BP 126 – 50441 BEAUMONT-HAGUE – Président : Sébastien LELONG – Tél.0333847817